

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article30>



# Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen

- Pédagogie - Élémentaire - Enseignement moral et civique -

Publication date: samedi 21 avril 2012

---

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

---

## Mars 2011

Une lettre du ministre accompagne l'envoi d'affiches grand format de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les écoles. Cette lettre précise que ce document " **doit être affiché durablement sur tous les murs des salles de classe de tout le pays** ".

Cet envoi est accompagné d'un livret pédagogique, réalisé par le CNDP, avec l'Inspection générale de l'éducation nationale ; destiné aux professeurs, ce livret rappelle l'histoire, l'ambition et la portée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

- **L'affiche** : [Télécharger l'affiche](#)
- **Le livret pédagogique** : [Télécharger le livret pédagogique](#)

## Mai 1984 (pour mémoire)

Question et réponse à l'Assemblée nationale concernant l'affichage dans les écoles et les établissements du secondaire d'un exemplaire de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen

- **Question d'un parlementaire :**

*« M. Bernard Lefranc demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il a l'intention de favoriser l'affichage dans chaque salle des écoles et des établissements du secondaire d'un exemplaire de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Cette mesure peu onéreuse favoriserait une prise de conscience chez les futurs citoyens de l'importance dans toute société du respect des droits individuels et collectifs de l'être humain. »*

- **Réponse :**

*« Selon un souhait exprimé par M. le président de la République, le ministre de l'éducation nationale, en décembre 1982, a fait éditer par le Centre national de documentation pédagogique, une affiche reproduisant la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.*

*Ce document, de format 60 x 40 centimètres a été tiré à 45 000 exemplaires. Il a été adressé par routage à tous les établissements scolaires de l'enseignement du premier et du second degrés, publics et privés sous contrat.*

*En outre, les établissements, abonnés à la revue Textes et documents pour la classe ont reçu le numéro spécial 296, entièrement consacré aux droits de l'Homme dans lequel est encarté une reproduction de l'affiche en format réduit. 50 000 exemplaires ont été distribués.*

*Le vœu exprimé par l'honorable parlementaire a donc été réalisé dès le début de l'année civile 1983.*

*Ceci étant, la réponse à cette question écrite sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, tenant ainsi lieu de rappel aux établissements qui n'auraient pas mis en place le dispositif prévu. »*

(Réponse ministérielle à une question d'un parlementaire n° 47451 du 2 avril 1984, parue au Journal officiel du 7 mai 1984)